



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 16/12/2019**

DELIBERATION N°2019-07-12

Mise à jour du tableau des effectifs

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du SIIM 94, créé par arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016, légalement convoqués le 10 décembre 2019 par le Président, se sont réunis au siège du SIIM 94, 24 boulevard Paul Vaillant Couturier à Ivry-sur-Seine.

Nombre de
membres titulaires
en exercice..... 17
Présents..... 3
Représentés 0

Monsieur Franck BOMBLED, est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il accepte.

Madame Cécile DELORAINE-COLLET, Responsable Administratif, qui assistait à la séance, lui a été adjointe au titre d'auxiliaire.

MEMBRES PRESENTS :

Jean-Michel ARBERET **Président**, Franck BOMBLED, François DUCCELLIER, **Vice-présidents**,

Une séance avait été valablement convoquée sur le même ordre du jour le 10 décembre 2019, sans réunir les conditions de quorum. Aussi, en application des textes en vigueur, le présent comité syndical peut délibérer valablement sans condition de quorum

MEMBRES REPRESENTES PAR POUVOIR :

Néant.

ABSENTS NON REPRESENTES :

Séverine PETER, Jean-Pierre MOINEAU, **Vice-présidents**,

Anne RAJCHMAN, Sophie LERICQ, Badri AHMED, Sébastien LE ROUX, Nicole POLIAN, Jeanne ZERNER, Paulo FERREIRA-NUNES, Philippe VIDAL, Isabelle LORAND, Albertino RAMAEL, Pierre MARTINEZ, **délégués titulaires**

Simon BURKOVIC, François DOUCET, André ESTEVEZ TORRES, David ALLAIS, Arthur RIEDACKER, Romain ZAVALLONE Youcef BOKRETA, Cécile DUBOILLE, Shamine ATTAR, Hocine TMIMI **délégué suppléant**,

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission en
préfecture le
27 DEC. 2019
Et de la publication ou
de la notification
le
27 DEC. 2019

Jean-Michel ARBERET
Président

2019-07-12

Mise à jour du tableau des effectifs

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération 2019-03-02 du 07 octobre 2019 et la délibération 2019-04-02 du 18 novembre 2019,

Vu l'avis du Comité technique en date du 10 décembre 2019,

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour des effectifs du SIIM 94,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité

Article 1 : Décide la Suppression des postes suivants :

- 1 poste de d'attaché territorial – Catégorie A
- 1 poste d'agent de maîtrise – Catégorie C

Article 2 : Adopte la mise à jour du tableau des effectifs du SIIM 94 joint à la présente délibération tel qu'il apparaît après les différentes délibérations de suppression, de modification et de création de poste au cours de l'année 2019.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Madame la chef de service comptable de la Trésorerie de Vitry sur Seine
- Madame la Directrice Générale du SIIM94, pour exécution

Fait à Ivry-sur-Seine le 17 décembre 2019

Jean-Michel ARBERET
Président*
Adjoint au maire d'Arcueil



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président du SIIM94 et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.